

**Zeitschrift:** Reihe Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie = Collection criminologie / Groupe suisse de travail de criminologie  
**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie  
**Band:** 20 (2002)

**Artikel:** La certitude et la sévérité de la peine ont-elles un impact sur la criminalité? : Éléments de réponse à partir de l'évolution en Suisse de 1985 à 1999  
**Autor:** Killias, Martin / Lamon, Philippe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1051145>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**MARTIN KILLIAS ET PHILIPPE LAMON**

**LA CERTITUDE ET LA SÉVÉRITÉ DE LA PEINE  
ONT-ELLES UN IMPACT SUR LA CRIMINALITÉ?  
ÉLÉMENTS DE RÉPONSE À PARTIR DE L'ÉVOLUTION  
EN SUISSE DE 1985 À 1999**

**Résumé**

La punitivité objective, à savoir la sévérité des peines que la société inflige aux condamnés, joue-t-elle un rôle important sur l'évolution de la délinquance? L'étude de LANGAN ET FARRINGTON (1998) semble avoir apporté des réponses nouvelles à la question de l'impact du coût de la criminalité sur la tendance de cette dernière. Sur la base de deux pays, l'Angleterre et les Etats-Unis, leurs données semblent soutenir le point de vue que la certitude et la sévérité des peines ont une forte influence sur la criminalité. En effet, de 1981 à 1996, la certitude et la sévérité des peines ont diminué en Angleterre pour un certain nombre de délits (cambriolages, brigandages, lésions corporelles, homicides, viols et vols de véhicule à moteur) qui ont augmenté, alors que l'inverse a été constaté aux Etats-Unis. Cette étude ayant eu un impact considérable notamment dans les pays anglo-saxons, les auteurs ont décidé d'approfondir leurs recherches à l'aide d'un nombre plus important de pays. Seuls 8 pays possèdent les données adéquates pour une telle recherche. Ici sont présentés les résultats pour la Suisse. Sur la base des tendances des différentes infractions, de leurs taux de condamnation, d'incarcération, de la longueur moyenne de leur peine ainsi que du temps passé en prison, la Suisse n'a pas pu tirer de conclusions claires quant à la question de savoir si les réponses du système pénal affectent les taux de criminalité. Ce travail fournit encore des explications alternatives de la tendance de la criminalité. Cette dernière est vraisemblablement plus influencée par l'évolution du marché noir et par la «routine activity».

**Zusammenfassung**

Inwiefern wird die Kriminalität durch die «Kosten» von Verbrechen beeinflusst, also von der Höhe der ausgefallenen Strafen und der Wahrscheinlichkeit ihrer Verhängung? Zu dieser alten Frage haben LANGAN und FARRINGTON (1998) anhand von englischen und amerikanischen Daten ein provokatives Papier publiziert, das vor allem die Diskussion in den angelsächsischen Ländern nachhaltig beeinflusst hat. Ihren Daten zufolge hat der «Preis», den Kriminelle zu bezahlen haben, also die Schwere der verhängten Strafen und die Wahrscheinlichkeit einer Verurteilung, in England zwischen 1981 und 1996 ständig abgenommen, und parallel dazu nahmen Einbrüche, Raub, Körperverletzung, Tötungsdelikte, Vergewaltigung und Motorfahrzeugdiebstähle zu. In den Vereinigten Staaten war die Entwicklung gerade ge-

genläufig, d.h. die Härte der Strafen und die Wahrscheinlichkeit ihrer Verhängung nahmen zu und die Kriminalität ging zurück. Da es nicht anginge, anhand von bloss zwei Ländern weitragende Schlüsse zu ziehen, haben LANGAN und FARRINGTON ihre Analyse auf weitere westlichen Länder ausgeweitet, die über die nötigen Daten verfügen – d.h. insbesondere Längsschnittdaten anhand von regelmässig wiederholten Opferbefragungen. Nur gerade acht Länder sind derzeit dazu in der Lage, darunter die Schweiz. Im folgenden werden die Ergebnisse anhand der schweizerischen Entwicklung dargestellt. Dargestellt werden die Trends der erwähnten Delikte sowie die Entwicklung der Wahrscheinlichkeit einer Verurteilung und der durchschnittlichen Strafmasse. Die Ausgangsfrage, ob und inwieweit die «Kosten» von Kriminalität deren Entwicklung beeinflussen, lässt sich nicht eindeutig beantworten. Eher überzeugen alternative Erklärungen, die bei den Mechanismen von Schwarzmärkten und Alltagsgewohnheiten («routine activities») ansetzen.

## 1 Introduction

Depuis BECCARIA ET BENTHAM, la question sur la relation entre les «coûts» du crime pour l'auteur et l'évolution de la criminalité est restée ouverte. Au niveau global, elle reste difficile à étudier, entre autres du fait que la criminalité n'a cessé d'augmenter depuis 1945. Or, l'étude de LANGAN ET FARRINGTON (1998) semble avoir apporté des réponses nouvelles à la question de l'impact du coût de la criminalité sur la tendance de cette dernière. La punitivité objective, à savoir la sévérité des peines que la société inflige aux condamnés, joue-t-elle un rôle important sur l'évolution de la délinquance? Sur la base des données des Etats-Unis et de l'Angleterre, ils constatèrent que:

- la certitude et la sévérité des peines avaient diminué en Angleterre entre 1981 et 1996 pour les cambriolages, les brigandages, les lésions corporelles, les homicides, les viols et les vols de véhicule à moteur alors que ces infractions y avaient fortement augmenté durant la même période;
- la certitude et la sévérité des peines avaient augmenté aux Etats-Unis durant la même période et pour les mêmes infractions, alors que ces dernières ont fortement diminué pendant les années en question.

Leurs données semblaient donc soutenir le point de vue que la certitude et la sévérité des peines avaient une forte influence sur la criminalité. Cette étude a ainsi eu un impact considérable notamment dans les pays anglo-saxons. Ce constat frappant se basant sur deux pays uniquement, les auteurs ont décidé d'approfondir leurs recherches à l'aide d'un nombre plus important de pays. Ainsi ils ont invité des spécialistes de nombreux pays à deux colloques qui se sont déroulés à l'Université de Cambridge pour étudier la faisabilité d'une recherche internationale plus étendue. Une telle étude exige, pour chaque pays participant, des données provenant des sources officielles telles que les statistiques policières, mais aussi des données indépendantes de l'activité policière tels les sondages de victimisation. De telles données peuvent renseigner aussi sur les tendances de la criminalité à condition que les sondages aient été entrepris avec une certaine régularité et en maintenant une parfaite comparabilité au niveau de la méthode. Si de nombreux pays connaissent ces sondages, une faible minorité en ont réalisé des enquêtes à des intervalles réguliers permettant de suivre l'évolution de la criminalité sur une vingtaine d'années. Ainsi, seuls 8 pays ont pu fournir toutes les données nécessaires, à savoir: les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, l'Angleterre, l'Ecosse, la Suède, les Pays-Bas et la Suisse. Les résultats pour la Suisse seront présentés ici, alors que les résultats pour tous les pays seront disponibles dans LANGAN ET FARRINGTON (à paraître). Du point de vue suisse, il est regrettable que les pays voisins, dont notamment la France et l'Allemagne, n'ont pas pu être pris en compte dans cette comparaison internationale, au vu de leurs lacunes dans la recherche criminologique.

## **2 Les données**

Les données sur la criminalité sont disponibles en Suisse non seulement à l'aide des statistiques policières, mais aussi grâce aux sondages nationaux de victimisation. C'est un élément très important au vu du fait que les statistiques policières suisses sont loin d'être satis-

faisantes. En effet, bien que ces statistiques soient disponibles au niveau national depuis 1981, elles restent limitées par le fait qu'il s'agit d'une compilation de données fournies par les différentes polices cantonales (KILLIAS, 2001, n° 217–223). De plus, il n'existe pas de procédure de collecte de données ou de règles écrites sur l'enregistrement et le comptage des délits. Les sondages de victimisation permettent d'apporter une autre vision de la criminalité. Ils sont disponibles en Suisse depuis 1985.<sup>1</sup> Cinq sondages permettent de couvrir la période de 1985 à 2000 (KILLIAS ET AL. 2000). Sans l'aide de ces deux sources de données sur la criminalité, la Suisse n'aurait pas eu suffisamment d'informations pour participer à l'étude de LANGAN ET FARRINGTON.

Depuis 1984, il existe en Suisse une base de données contenant des informations sur chaque personne qui entrent dans le système pénitentiaire. Cette base de données fournit des informations sur la longueur de la peine, ainsi que sur le temps effectif passé en prison en fonction de différents délits particuliers (RÔNEZ, 1997). Pour cela, elle est considérée comme l'une des bases les plus sophistiquées de l'Europe continental, à ce jour.

La présente recherche se focalise sur 6 délits différents, ceux-ci devant être comparables dans les différents pays. Leurs définitions suivent celles fournies par le *Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale* (1999). Il s'agit des cambriolages d'habitation, des vols de véhicule à moteur, des brigandages, des agressions physiques, des viols ainsi que des homicides.

Pour les détails techniques sur le calcul des données utilisées pour cette étude, le lecteur est prié de se référer à LANGAN ET FARRINGTON (à paraître). Seuls les résultats ainsi que la discussion qui s'en suit seront présentés dans ce papier.

1 Le premier sondage de victimisation a eu lieu en 1984 dans la partie romande du pays et en 1987 dans la partie allemande et tessinoise.

### 3 Les résultats

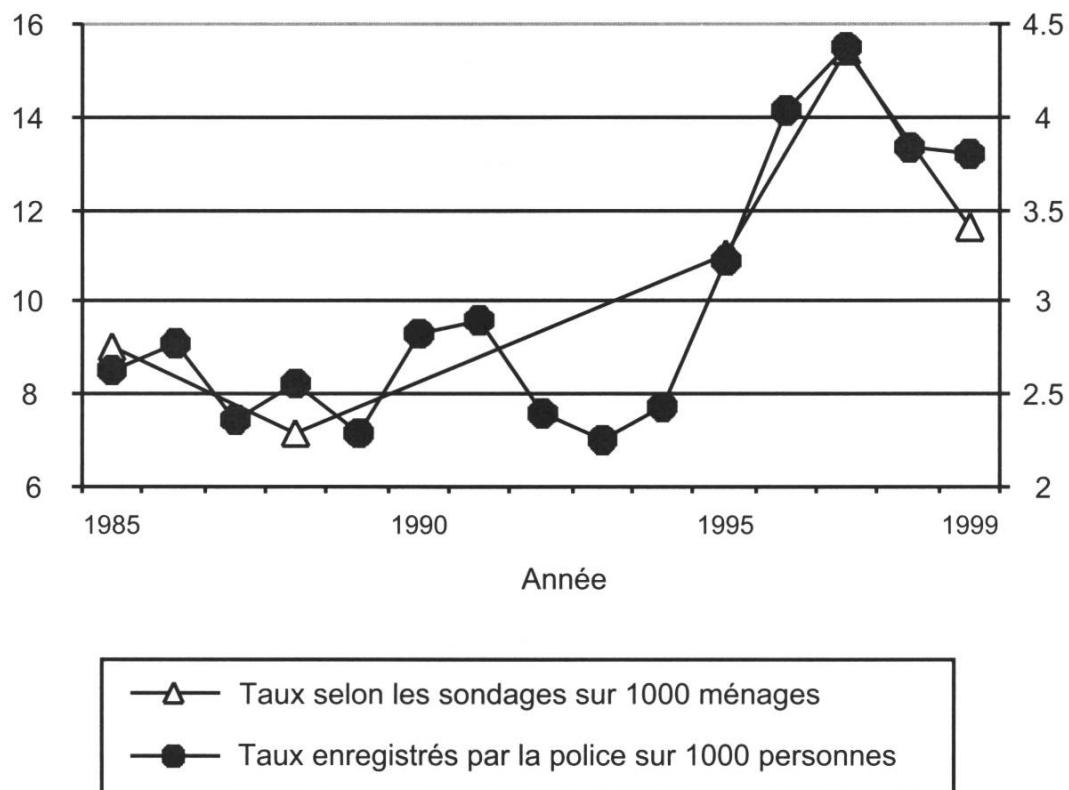
Seront présentés ici l'évolution de la criminalité ainsi que des condamnations et du temps passé en prison, pour la période allant de 1985 à 1999. Au vu du nombre trop important de figures se référant à cette étude, seules celles concernant les cambriolages d'habitation seront incluses dans le texte, les autres se trouvant *en annexe*.

#### Les taux de criminalité

La *figure 1* montre l'évolution de la criminalité selon les statistiques policières suisse ainsi que selon les cinq sondages de victimisation. Pour les viols et les homicides, les sondages ne fournissent pas de données ou des données peu valides, donc seules les données policières permettent une étude de l'évolution de ces délits. Dans la *figure 1*, l'échelle de gauche fait référence aux données des sondages alors que celle de droite concerne les taux selon les statistiques policières suisses. Les taux selon ces statistiques sont plus faibles que ceux obtenus à l'aide des sondages. Différentes raisons permettent d'expliquer cette différence, dont les principales sont, des dénominateurs différents, des taux de reportabilité à la police variant 25% à 90% selon le type de délit, ainsi que des taux de délits dénoncés et effectivement enregistrés qui varient aussi selon le délit (KILLIAS ET AL. 2000). Mais l'intérêt ici n'est pas à cette différence de taux, mais bel et bien à l'évolution de la criminalité.

En se basant sur les sondages de victimisation, les taux de cambriolage d'habitation baissent de 1985 à 1988 (de 9 à 7 pour 1000 ménages), puis doublent de 1988 à 1997 avant de diminuer à nouveau d'environ 25%. De même, en s'intéressant aux données policières, les cambriolages d'habitation ont presque doublé de 1985 à 1999.

**Figure 1** Cambriolage: taux selon les sondages de victimisation et les statistiques policières



Les taux de vol de véhicule à moteur ont fortement diminué entre 1985 et 1999 de 198 à 16 pour 1000 ménages selon les sondages de victimisation, et de 16.2 à 11.0 pour 1000 personnes selon les données policières (*figure 1a*).

Selon les sondages de victimisation, les taux de brigandage (*figure 1b*) ont connu une évolution identique à celle des agressions (*figure 1c*), à savoir une forte augmentation entre 1985 et 1995, suivie d'une diminution entre 1995 et 1997 avant d'augmenter à nouveau en 1999. Selon les données policières, le constat est identique pour les brigandages, avec toutefois la baisse se situant deux ans plus tôt, alors que pour les agressions, ces données montrent une constante augmentation durant toute la période considérée.

Une étude sur l'absence de dénonciation des agressions à caractère sexuel (ENESCU, 1999) a permis de constater que 46% des viols sont dénoncés, selon les victimes des sondages de victimisation combinés de 7 pays occidentaux ayant participé aux enquêtes des années 1989 et 1996. Afin d'obtenir des données plus proches de la réalité, nous avons pondéré les données policières concernant ce délit. L'évolution des viols est finalement une diminution de 43% entre 1985 et 1994, suivie d'une augmentation de 26% jusqu'en 1999 (*figure 1d*). Bien que les sondages de victimisation s'intéressent aux victimisations sexuelles des femmes, le nombre de viols recensés par sondage étant trop restreint, ces données ne sont pas suffisamment valides pour une étude longitudinale.

Enfin, les taux d'homicide ont connu une légère augmentation de 1986 à 1990 suivie d'une diminution jusqu'en 1999. Les statistiques sanitaires sont fortement corrélées avec les données de police (*figure 1e*).

## Les taux de condamnation et d'incarcération

Les taux de condamnation peuvent être étudiés à l'aide de différents dénominateurs. En général, il s'agit de la population du pays. Ici, afin d'être plus proche de la réalité, nous avons estimé la population âgée de 10 ans ou plus comme premier dénominateur. Comme second dénominateur, nous avons utilisé le nombre d'auteurs selon le type de délit particulier. Ce nombre a été estimé à partir du nombre de victimes selon le sondage de victimisation, multiplié par le nombre d'auteurs par victime. Pour les viols et les homicides, les sondages n'étant pas utilisés, nous avons pris les auteurs enregistrés par la police.

Les taux de condamnation pour cambriolage ne sont pas connus spécifiquement en Suisse, le cambriolage n'étant pas une infraction connue du CPS. Mais une personne ayant commis un acte de cambriolage est souvent condamnée selon l'art. 139 ch. 2 ou 3 CPS, à sa-

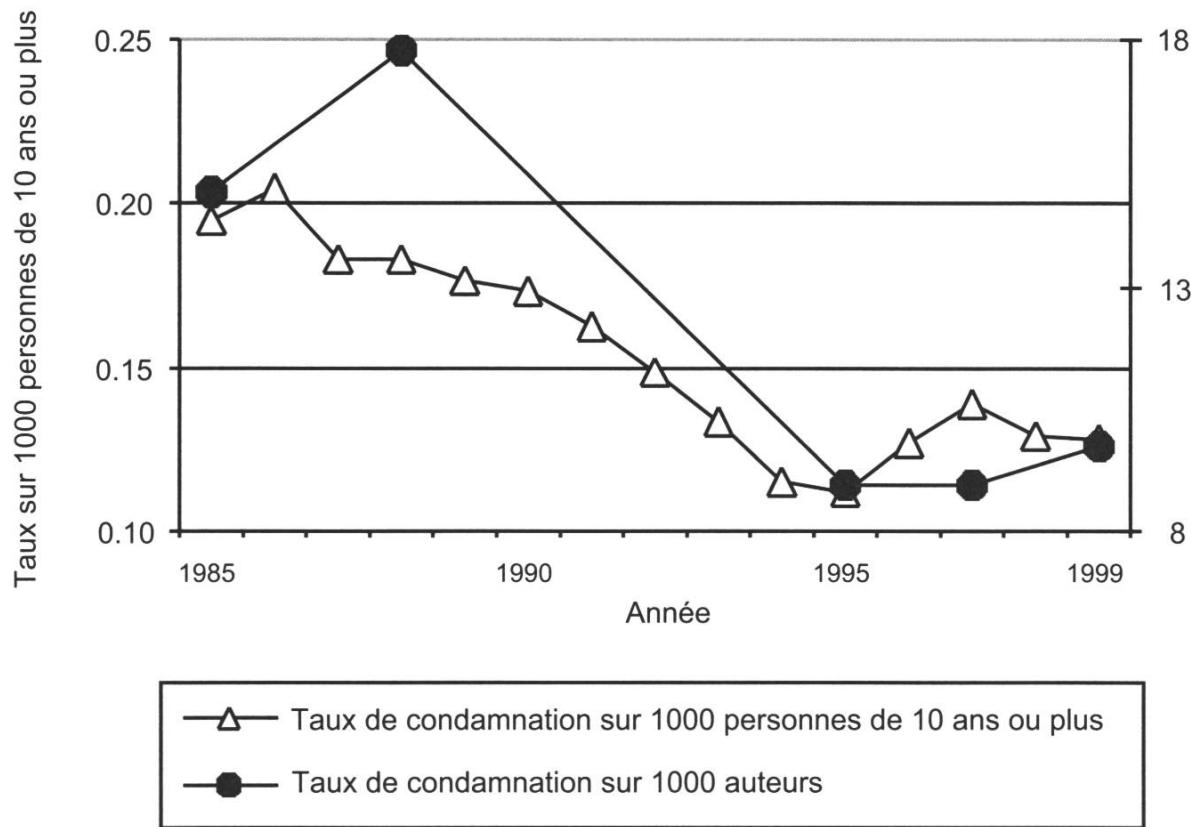
voir pour un vol aggravé. Nous avons donc pris les condamnations pour ce type d'infraction en place et lieu des condamnations pour cambriolage.<sup>2</sup> Ces condamnations sont donc surestimées par rapport aux condamnations réelles pour cambriolage d'habitation. Le nombre de condamnation a ensuite été mis en rapport avec (1) la population âgée de 10 ans au moins, ainsi qu'avec (2) le nombre d'auteurs estimé à partir des sondages (en estimant qu'il y ait eu 1.0 auteur en moyenne par cambriolage). Comme le montre la *figure 2*, ces deux taux de condamnation ont diminué entre 1985 et 1999 pour 1000 personnes de 10 ans ou plus,<sup>3</sup> alors qu'ils ont augmenté entre 1985 et 1988 avant de diminuer en 1999 pour 1000 auteurs.

Les taux de condamnation pour brigandage semblent suivre une même tendance selon les deux dénominateurs, à savoir une baisse entre 1985 et 1999 (*figure 2b*). Une diminution a aussi été constatée pour les condamnations pour vol de véhicule si l'on s'intéresse aux condamnations sur 1000 personnes âgées de 10 ans ou plus, alors que l'on constate une augmentation des condamnations sur 1000 auteurs (*figure 2a*). Pour les agressions, c'est exactement l'inverse qui est constaté (*figure 2c*). Pour les condamnations pour viol, si les condamnations sur 1000 hommes âgés de 10 ans ou plus semblent fluctuer, les taux sur 1000 auteurs semblent montrer une augmentation de 1985 à 1995 puis une baisse (*figure 2d*). Enfin, pour les homicides, les deux dénominateurs montrent une forte augmentation des condamnations, après la légère baisse de 1985 à 1988 (*figure 2e*).

2 Certains de ces choix peuvent paraître discutables. Le caractère international de cette recherche a souvent exigé des compromis sur l'autel de l'uniformité et de la comparabilité. Le lecteur ne devrait cependant pas trop s'y attarder étant donné que l'accent est mis ici sur l'évolution dans le temps. Cette dernière peut être saisie même si une définition peut paraître discutable.

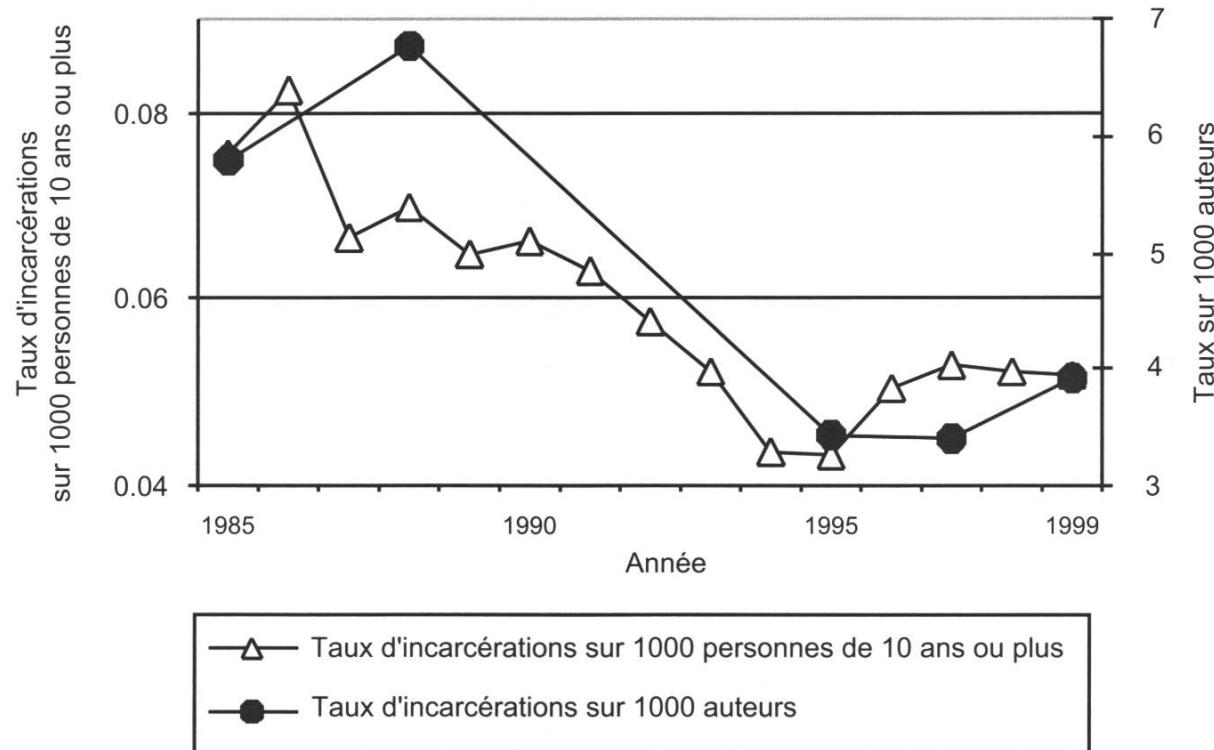
3 Les données sur les mineurs ont été estimées à partir des données de 1999, 1<sup>er</sup> année où elles sont disponibles.

**Figure 2** Cambriolage: taux de condamnation sur 1000 personnes âgées de 10 ans ou plus/sur 1000 auteurs



A l'aide des mêmes deux dénominateurs, il est possible de connaître l'évolution des taux d'incarcération en Suisse. Comme le montre la *figure 3* pour les cambriolages, l'évolution est presque identique à celle des condamnations. C'est aussi le cas pour tous les autres délits (*figure 3a–3e*). Les dénominateurs sont identiques, mais pas les numérateurs, ce qui est confirmé au vu des échelles différentes. Nous ne pouvons donc que constater une évolution parallèle des condamnations et des incarcérations, sans doute due à une constance de la jurisprudence concernant le choix de la peine.

**Figure 3** Cambriolage: taux d'incarcération sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/sur 1000 auteurs

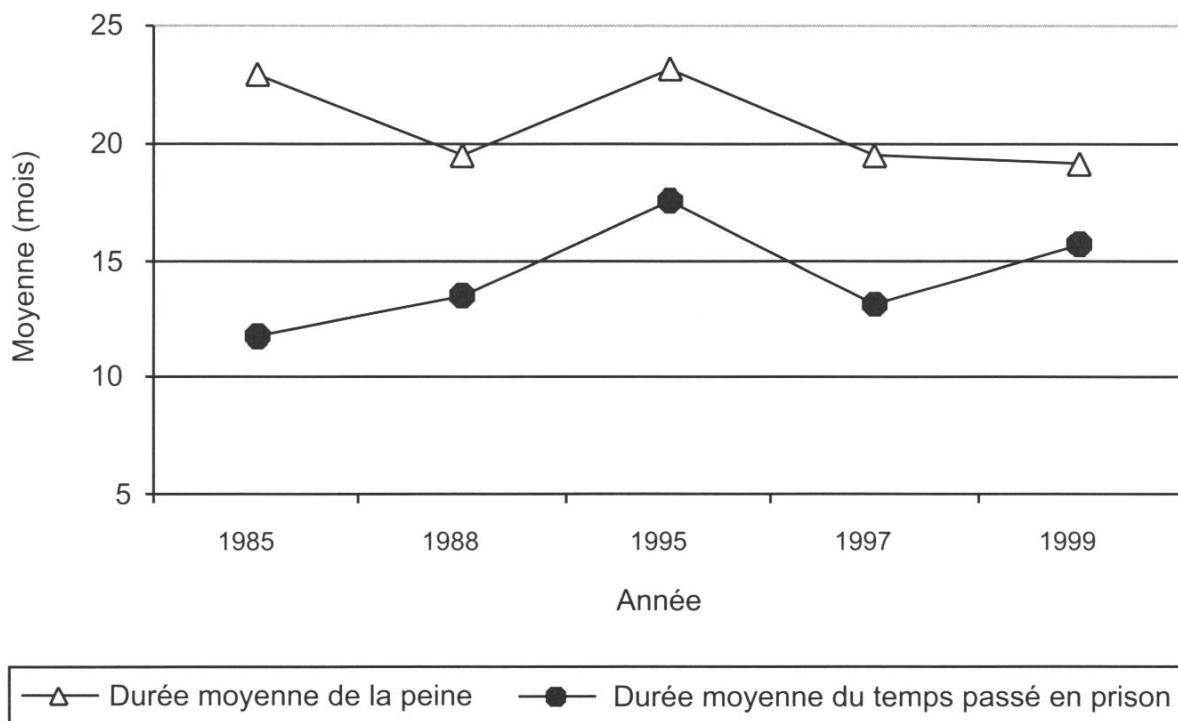


Afin de s'intéresser en détail au «coût» réel d'un délit pour un auteur, il est encore intéressant de connaître l'évolution des longueurs moyennes des peines. Et comme la longueur de la peine infligée à un délinquant ne signifie pas qu'il l'ait accomplie entièrement en prison, il est aussi pertinent de voir le temps moyen passé dans un établissement pénitencier. L'Office fédéral de la Statistique possède en effet les informations adéquates pour nous permettre une étude à ce sujet.

### La longueur moyenne de la peine et le temps passé en prison

La *figure 4* montre une variation de la longueur de la peine pour les cambriolages (vols aggravés, soit art. 139 ch. 2 et 3 CP), alors que le temps moyen passé en prison semble augmenter. C'est aussi le cas pour les homicides (*figure 4e*).

**Figure 4** Cambriolage: durée moyenne de la peine et temps moyen passé en prison



Pour les vols de véhicule, les peines semblent devenir moins longues, alors que le temps de prison semble augmenter. Les brigandages voient une longueur des peines diminuer jusqu'en 1997 où elle semble augmenter. Pour les agressions, elle semble fluctuer alors que pour les viols, elle augmente. Enfin, pour tous les délits, on constate une augmentation du temps moyen passé en prison (*figure 4a–4e*).

Le temps passé en prison peut encore être étudié à l'aide de deux autres dénominateurs, à savoir selon le nombre de condamnations, et selon le nombre d'auteurs. Pour la moitié des délits, l'évolution est fort différente en comparant les résultats obtenus à l'aide de ces deux dénominateurs différents. Ainsi, pour les cambriolages, le nombre de jours passés en prison par condamnation fluctue sensiblement, tout comme le nombre de jours passés en prison par cambrioleur, bien que cette dernière tendance semble aller vers une baisse. Pour les vols de véhicule, le nombre de jours passés en prison fluctue

par condamnation, mais augmente régulièrement par voleur. Pour les brigandages, le nombre de jours moyen passé en prison fluctue par condamnation, alors qu'il diminue irrégulièrement par auteur. Enfin, pour les trois autres délits, les résultats par condamnation suivent la même évolution que par auteur. Pour les agressions, il y a une augmentation irrégulière du nombre moyen de jours passés en prison, que ce soit par condamnation ou par agresseur. Enfin, pour les viols et les homicides, le nombre de jours passés en prison augmente régulièrement et fortement de 1985 à 1999, que ce soit par condamnation ou par auteur.

Mise à part pour les viols où l'on voit une augmentation et de la longueur de la peine, et du temps passé en prison, il est assez difficile d'établir une tendance générale. Ainsi, par exemple, comment peut-on expliquer le fait que pour les brigandages, la longueur de la peine diminue alors que le temps passé en prison augmente? Il semblerait que pour l'ensemble du pays, il y ait une certaine stabilité parmi les juges à infliger une peine de prison. Par contre, il serait fort intéressant de savoir pour quelles raisons les délinquants restent plus longtemps en prison? Sont-ils moins coopératifs ou les commissions de libération conditionnelle sont-elles devenues plus restrictives? Ce que nos données nous disent encore, c'est que le pourcentage des condamnations qui mènent à la prison ont plus ou moins augmenté de 1985 à 1999 pour nos six types de délits.

Cette nombreuse information, dont un certain nombre a été étudié à l'aide de différents dénominateurs, a permis d'obtenir une vue d'ensemble sur l'évolution de la criminalité ainsi que du «coût» du crime. La discussion qui suit va servir à expliciter les différentes tendances observées afin d'en découvrir les explications possibles.

## 4 Discussion

### Questions méthodologiques

Dans l'ensemble, les cambriolages ainsi que tous les délits contre la personne ont augmenté entre la fin des années 1980 et 1995. Avec des ajustements appropriés, les statistiques policières suivent les mêmes tendances que celles des sondages de victimisation. Cependant, de 1995 à 1997, tous les délits contre la personne ont subitement chuté, puis à nouveau augmenté en 1999 pour revenir au même niveau qu'en 1995. Ce changement donné par les sondages n'est pas perçu dans les données policières. La première question qui vient dès lors à l'esprit est de savoir si ce changement est du à un problème méthodologique dans les sondages.

La réponse est que cela est fort improbable. Premièrement, les méthodes des sondages n'ont pas changé entre 1995 et 1999. Les filtres des questions étaient identiques, mis à part quelques détails sans intérêt ici. Tous les sondages ont été faits à l'aide de CATI, et les taux de réponses étaient similaires. Il est vrai que les sondages de 1989 et 1996 ont été faits par un institut de sondages différent par rapport aux sondages de 1998 et 2000, mais cela n'explique en rien les changements obtenus entre 1995 et 1999. Les questionnaires en 1998 et 2000 étaient identiques pour toutes les questions concernant les mesures du crime. Il est à remarquer que les mesures des cambriolages et vols de véhicule selon les sondages suivent des tendances différentes de celles des délits contre la personne. Alors que les vols de véhicule à moteur continuent à diminuer, les cambriolages augmentent en 1997 puis baissent en 1999. Les vols de vélo suivent une tendance similaire à celles observées pour les délits contre la personne. En conclusion, il ne semble pas raisonnable d'attribuer les changements entre les sondages de 1998 et 2000 à des problèmes méthodologiques.

## Divergences entre les sondages de victimisation et les mesures officielles de la criminalité

Les statistiques policières suisses donnent un taux de cambriolage plus élevé que celui des sondages de victimisation. Cela est du au fait qu'elles incluent non seulement les cambriolages de commerces, mais aussi les vols dans les cabines téléphoniques, les parcomètres etc. La statistique policière de Zurich a été utilisée pour pondérer la statistique fédérale afin d'obtenir une proportion des cambriolages d'habitation adéquate. Le résultat est un taux plus faible que celui déclaré par les victimes à la police (comme on pouvait s'y attendre), et suit fortement la tendance des sondages.

Le taux de vol de véhicule (tels que les voitures, motos, vélomoteurs) sont donnés sur 1000 ménages propriétaires de tels véhicules. Comme les sondages fournissent suffisamment d'information sur le nombre de propriétaires de véhicules, il a été possible d'extrapoler, en utilisant ces informations et les statistiques des ménages, le nombre de ménages possédant un véhicule, ceci pour chaque année. La chute impressionnante du vol de véhicule depuis la fin des années 80 a probablement été influencée par un changement de loi, à savoir le port obligatoire d'un casque pour les vélomoteurs. Les statistiques policières montrent une tendance similaire, bien que moins prononcée, probablement due à de nombreux petits incidents de vol d'usage non enregistrés à l'époque où de tels incidents étaient trop courants.

La définition des brigandages dans les sondages est différente de celle des statistiques policières. Afin d'ajuster ces dernières, les vols à l'arraché ont été inclus, alors que les brigandages envers des commerces ont été exclus, ceci à l'aide d'extrapolation à partir des statistiques policières de Zurich. Cependant, les données des sondages se réfèrent uniquement aux incidents subis par des personnes de 16 ans ou plus, alors que les données de police se réfèrent à toute la population.

Pour les agressions, les sondages incluent les menaces. Afin d'optimiser la consistance entre les données des sondages et les statistiques policières, diverses catégories ont été incluses dans les données policières (lésions corporelles, menaces, extorsions ...). Mais malgré l'inclusion de nombreuses catégories de délits semblables, la différence des taux entre les sondages et les données policières reste importante. Cela est sans nul doute du au fait que les lésions corporelles par négligences et les voies de fait ne sont poursuivies que sur plainte. En pratique, cela peut amener la police à n'enregistrer un délit que si le suspect est connu ou si la victime insiste fortement à porter plainte. La Suisse est en effet un des pays où, dans le cas des agressions, le nombre de suspects est très proche du nombre de délits enregistrés (CONSEIL DE L'EUROPE, 1999), alors que dans les pays où l'enregistrement d'un délit a lieu à un stade moins avancé, le nombre de délits est fortement plus important que le nombre de suspects. Une recherche en Angleterre a constaté que la police enregistre moins de 40% des délits contre la personne reportés à la police (BURROWS ET AL. 2000). Alors que les ressources limitées de la police ne permettent pas une augmentation fulgurante des délits reportés dans une courte période, il n'est pas surprenant que les changements dans les tendances selon les sondages entre 1995 et 1999 n'apparaissent pas dans les données policières.

Les données pour le viol ne sont fournies ici que par les statistiques policières, alors que pour les homicides, les données sanitaires sont disponibles. Ces dernières montrent une tendance fortement similaire aux données policières. Il faut noter cependant, plutôt que d'être un instrument du crime, l'homicide est, en Suisse tout comme dans d'autres parties du continent européen, la plupart du temps utilisé lors de conflits personnels et souvent l'auteur commet un suicide après l'acte (MASSONNET, WAGNER ET KUHN, 1990).

## **Effets de la sévérité/certitude des peines?**

Si LANGAN ET FARRINGTON (1998) semblent avoir apporté des réponses nouvelles à la question de l'impact du coût de la criminalité sur la tendance de cette dernière, à l'aide de l'Angleterre et des Etats-Unis, l'exemple de la Suisse reste plus mitigé.

Les tendances des condamnations semblent diminuer pour les cambriolages, les vols de véhicule, et les brigandages, alors qu'elles semblent augmenter pour les agressions, les viols et les homicides. Aucun lien ne semble exister entre ces tendances et l'évolution de la criminalité.

La probabilité d'incarcération après une condamnation a diminué faiblement dans le cas des brigandages, des agressions et des viols, reflétant peut-être une attitude plus critique venant des juges envers l'emprisonnement (KILLIAS ET AL. 1999). La tendance est plus stable, voir légèrement à la hausse pour les autres délits.

La durée moyenne de la peine, le temps moyen passé en prison et le pourcentage de la sentence passée en incarcération ne peuvent pas être clairement relaté aux taux de criminalité selon les sondages ou les données policières.

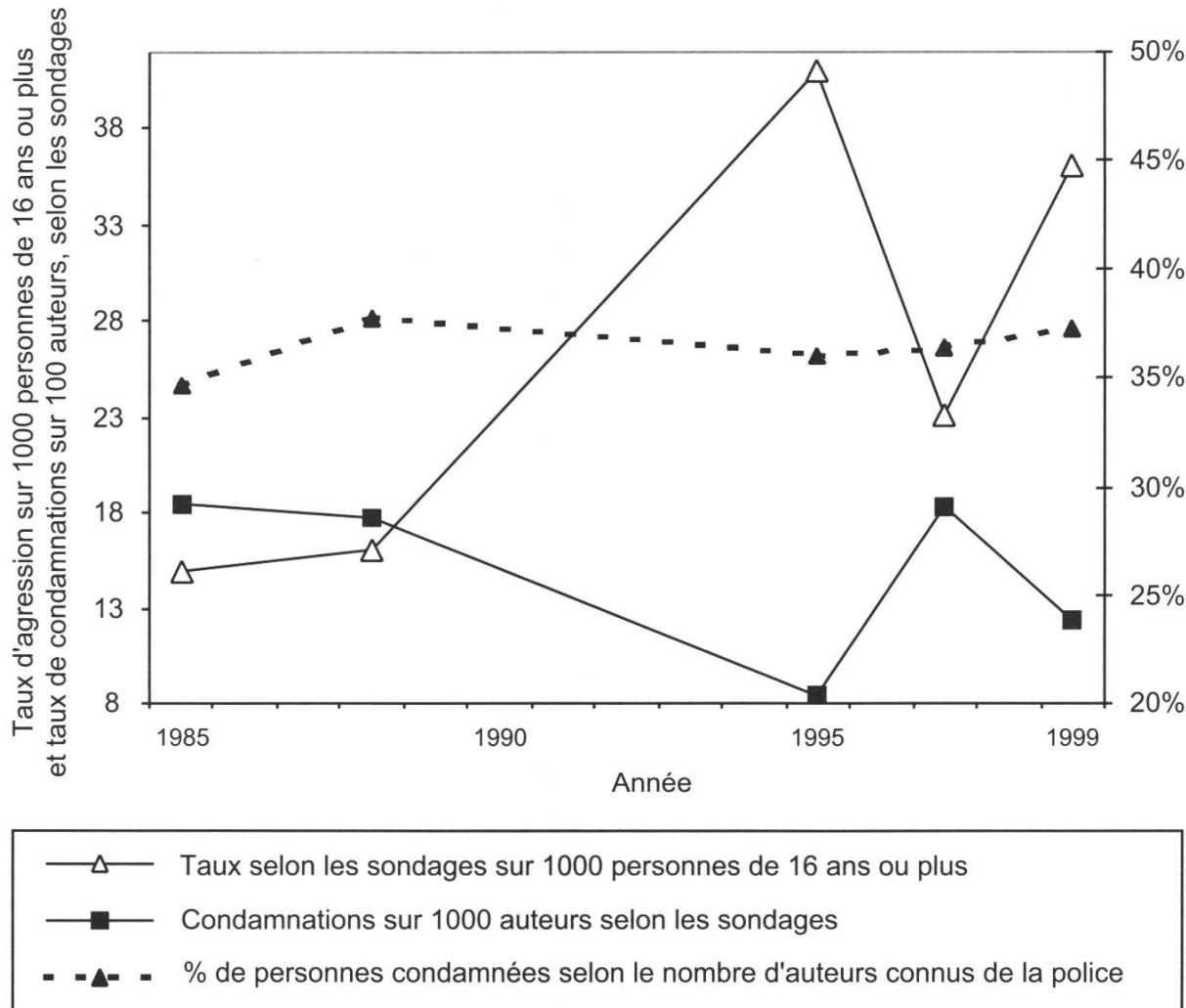
Quand les tendances des condamnations et le temps passé en prison par auteur sont comparés aux taux de criminalité, aucune image claire n'apparaît. Il est vrai que les brigandages et les agressions atteignent un sommet en 1995 alors que les «coûts» de tels délits atteignent un minimum. Il n'est pas évident d'expliquer en quoi cette chute a été suivie d'une chute des brigandages et agressions en 1997, alors que l'on aurait pu s'attendre à une augmentation de ces délits. En 1999, les «coûts», pour les brigandages chutent à nouveau, mais pas pour les agressions; malgré cela, ces deux délits ont augmenté en 1999. Les «coûts» pour les homicides ont apparemment fortement augmenté, alors que ce n'est pas le cas pour les délits eux-mêmes. Pour

les viols, malgré quelques fluctuations erratiques, ils ne semblent pas avoir augmenté alors que les «coûts» oui. Il devient dès lors difficile de tirer quelques conclusions que ce soit des ces différentes tendances.

Enfin, un problème méthodologique important doit être signalé, dès lors que les tendances du «risque de punition» (risque de condamnation/longueur de la peine) dépendent du dénominateur. Dans cette étude, et afin d'être conforme au modèle commun à tous les pays inclus dans cette recherche, le nombre d'auteur a été estimé à l'aide des sondages de victimisation. Ce dénominateur a le désavantage de produire des taux plus faibles chaque fois que les mesures des délits selon les sondages augmentent, et inversement. Le dénominateur peut donc amener à des conclusions circulaires. Mais si le nombre de condamnations est divisé par le nombre d'auteurs connus de la police, certaines fortes variations des «coûts» d'un délit tendent à disparaître. La *figure 5* illustre bien ce problème de manière plus détaillée pour les agressions.

Naturellement, il est difficile de choisir si le risque d'être condamné doit être relaté aux auteurs connus de la police, ou s'il doit être relaté aux auteurs selon les sondages. Les estimations des auteurs selon les sondages pourraient mieux refléter le risque d'un comportement criminel dans une société, alors que les auteurs connus de la police donnent une meilleure image de la manière dont le système pénal réagit contre le crime. Comme la *figure 5* le montre, la manière dont la justice pénale agit vis-à-vis des criminels semble avoir connu moins de variations dans le temps que ne laissent le supposer les analyses précédentes.

**Figure 5** Taux d'agression selon les sondages sur 1000 personnes âgées de 16 ans ou plus, et risque d'être condamné pour agression, selon 2 dénominateurs différents: (1) nombre de condamnés pour 1000 auteurs (nombre estimé à partir des sondages) et, (2) pourcentage de suspects connus de la police qui sont condamnés



En conclusion, même en observant des données ne dépendant pas d'un dénominateur, comme par exemple la longueur de la peine ou le temps passé en prison, les tendances obtenues ne permettent pas de tirer de conclusions claires quant au «coût» du crime pour un délinquant. Si les «coûts» du crime pour un délinquant ne permettent

pas d'expliquer l'évolution de la criminalité, il serait toutefois pertinent de trouver des explications alternatives à cette hypothèse.

## **Explications alternatives au «coût» du crime de l'évolution de la criminalité**

### *Délits contre les biens*

Pour les cambriolages d'habitation, selon les sondages ainsi que les données policières ajustées, l'évolution est une augmentation jusqu'en 1997, suivi d'une légère baisse. Pour les vols de véhicule, les deux types de données montrent une baisse marquée jusqu'en 1999.

Les cambriolages, les vols de véhicule et les délits contre la personne n'ont pas seulement des tendances différentes, mais ils diffèrent aussi dans leur situation respective. Les cambriolages d'habitation fournissent l'accès à de petites sommes d'argent, à des bijoux ainsi que toutes sortes d'équipement qu'une maison peut fournir. Traditionnellement, les équipements électriques tels que les télévisions, chaînes hi-fi étaient fréquemment dérobés. Mais ces derniers ont perdu de leur valeur au fil des années 1990 et sont plus difficiles à revendre dans les marchés de seconde main (FELSON 2000, 1997). Cependant, la chute du mur de Berlin a rapproché les deux parties du continent, dont l'une est avide de biens de consommation et l'autre les possédant en grande quantité. Ceci a permis un échange immédiat de biens entre les deux parties, ce qui créa de nouveaux marchés (drogues, prostitution, biens illégaux ...). Les télévisions et autres objets qui avaient perdu de leur attractivité ont pu être exportés vers les pays de l'Est. La police a d'ailleurs constaté une augmentation des cambriolages dans les industries où les auteurs ont vidé les stocks pour toute une saison. Tout ceci montre que le cambriolage a changé dans les années 90, se déplacent d'une activité occasionnelle d'auteurs locaux vers une industrie d'exportation de marchandises volées. Dans cette lignée, la proportion des suspects suisses a chuté de 70% depuis 1983 selon les statistiques policières zurichoises, alors

que les suspects avec une nationalité étrangère ont augmenté de 200% depuis 1990 (KILLIAS ET AL. 2000). Alors que les cambriolages ont diminué aux Etats-Unis et en Angleterre durant les années 90, la Suisse, ainsi que d'autres pays européens (KILLIAS ET AEBI, 2000), a continué à connaître une montée des cambriolages avec l'expansion des crimes transfrontaliers compensant la chute des cambriolages locaux. La récente baisse en 1999 pourrait être le produit, aussi bien d'une saturation des marchés de seconde main à l'Est, que des effets des mesures policières prises à l'encontre des délits transfrontaliers dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est désireux de rejoindre l'Union européenne. La légère baisse de la proportion d'étrangers parmi les suspects (OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE, 2001, annexe F) semble confirmer la baisse de la criminalité transfrontalière.

Cette explication basée sur la tendance des marchés est aussi valable pour les vols de véhicule, mais des explications supplémentaires peuvent être fournies par la «routine activity approach». Les systèmes de sécurité accrus mises en place dans les véhicules ont permis de rendre moins attractives les occasions d'emprunt d'un véhicule. Pour les motos et les vélomoteurs, le port d'un casque, rendu obligatoire en 1987, a rendu plus difficile le vol de ce type de véhicule (DELL'AMBROGIO, 1992). Des tendances similaires ont été observées par MAYHEW, CLARKE ET ELLIOTT (1989) en Allemagne et en Angleterre. Il est possible qu'un déplacement ait eu lieu vers les vols de vélo, plus précisément les mountain bike, dont l'attraction est devenue plus importante chez les jeunes, et dont le vol est facilité par des systèmes de sécurité moins performants. Après une forte augmentation entre 1988 et 1995, les vols de vélo ont diminué en 1997, tout comme les délits contre la personne, pour augmenter à nouveau en 1999 (KILLIAS ET AL., 2000).

### *Délits contre la personne*

Les sondages de victimisation ont montré une augmentation des brigandages et des agressions jusqu'en 1995, suivi d'une baisse en 1997 puis d'une nouvelle augmentation en 1999. Les données policières

donnent une tendance similaire pour les brigandages, et une augmentation plus régulière pour les agressions.

En excluant les cas de violence domestique (qui sont dures à mesurer à l'aide de sondages de victimisation), les brigandages, les agressions, les délits sexuels et les vols de vélo ont lieu dans les lieux publics, dans la rue. Il devient dès lors raisonnable de chercher des explications de leurs tendances parfaitement parallèles en s'intéressant à ce qui se passe dans la rue. Dans les régions urbaines avec une forte concentration d'activités illégales telles que la drogue et la prostitution, les délinquants sont attirés car ils savent qu'ils y trouveront de nombreuses victimes potentielles et autres occasions. En 1999, un sondage local à Zurich a découvert que le taux de victimisation dans les quartiers «à problème» était dix fois plus élevés que dans les quartiers privilégiés (KILLIAS, 2001, n°349). Ainsi, la taille et la détérioration de certaines parties d'une ville jouent un rôle primordial dans l'explication du niveau de la criminalité.

De plus, l'existence de scènes ouvertes de la drogue est certainement l'un des facteurs principaux de l'augmentation des délits dans la rue entre 1989 et 1995 (EISNER, 1997). Ces lieux ont souvent permis l'extension d'assistance médicale aux toxicomanes dans certaines grandes villes suisses. Cela a amené une concentration de toxicomanes ainsi que de dealers dans ces différents lieux. Selon des données non publiées des données policières de Zurich (reprises dans KILLIAS ET UCHTENHAGEN, 1996), 73% des vols avec agressions et 35% des cambriolages élucidés ont été commis par des toxicomanes en 1995.

En 1994, avec l'aide du Gouvernement fédéral, un programme de prescription d'héroïne pour un petit nombre de toxicomane a commencé. Quelques semaines plus tard, les scènes ouvertes de la drogues à Zurich ainsi que dans d'autres villes ont été fermées. En 1995 et 1996, le programme de prescription d'héroïne a été disponible pour 800 toxicomanes. En même temps, le programme de prescription de méthadone a été étendu à 15'000 toxicomanes, alors que leur

nombre en Suisse est estimé à 25'000. Ces programmes ont eu deux conséquences: (1) une forte chute de la délinquance parmi les personnes suivant le programme avec l'héroïne, et dans une moindre mesure, parmi celles suivant le programme de méthadone (KILLIAS ET AL. 1999; KILLIAS ET RABASA, 1998); (2) et une subite réduction de la concentration des toxicomanes dans les centres urbains. Ces deux conséquences ont pu contribuer à réduire la criminalité. D'un côté, la réduction de la délinquance parmi les toxicomanes (soit sur un plan microsociologique) a permis de réduire le nombre d'auteurs motivés, fait qui est confirmé par les sondages de victimisation de 1998 et 2000 avec, selon les victimes de brigandage une baisse d'auteurs toxicomanes (23% en 1993–1997 à 10% en 1995–1999). D'un autre côté, la réduction de la concentration des toxicomanes a pu diminuer l'attrait d'auteurs motivés par la recherche d'occasion dans les centres urbains; ce qui peut être responsable de la baisse, non seulement des brigandages, mais aussi des agressions et des agressions sexuelles, soit deux délits où les toxicomanes ne sont pas particulièrement impliqués (KILLIAS ET RABASA, 1998). Il est probable que ces deux effets ont eu un impact sur le plan macrosociologique entre 1996 et 1997.

La récente augmentation en 1999 est difficile à expliquer. Comme la proportion des toxicomanes auteurs de délits a diminué en 1999 par rapport à 1997, selon les victimes des sondages de victimisation, un retour à une explication basée sur les toxicomanes n'est plus possible. Une autre explication pourrait être les récentes migrations qui ont modifié la configuration des centres urbains en 1999. Parmi l'Europe de l'Ouest, la Suisse a accueilli de loin le plus grand nombre de réfugiés des Balkans, particulièrement durant l'hiver et le printemps 1999. Comme les taux de condamnation sont relativement élevés parmi les réfugiés en général pour les dernières années (EISNER ET AL., 1998; OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, 2000), il est possible de faire une telle hypothèse. La proportion des auteurs que les victimes de délits contre la personne ont perçus comme ayant une origine étrangère a augmenté entre 1987 et 1999 de 33 à 67%

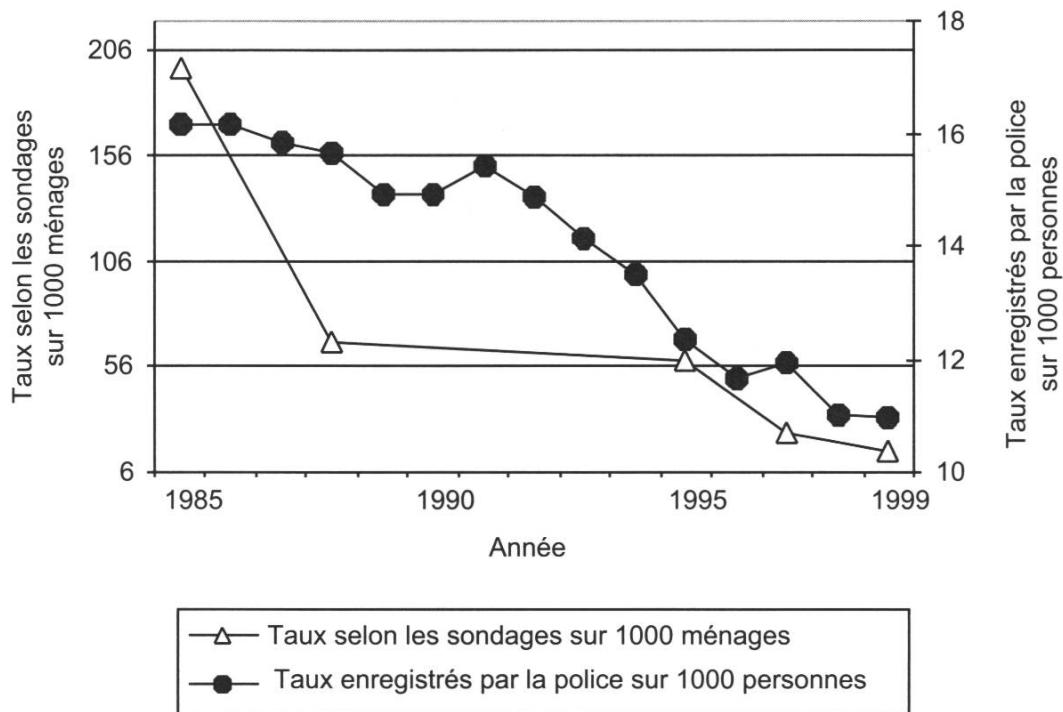
dans les cas de brigandage, de 40 à 52% dans les cas d'agression sexuelle, et de 19 à 55% dans les cas d'agression (KILLIAS ET AL., 2000). Ces proportions concordent plus ou moins avec les données policières. Il n'est, dès lors, pas impossible que ces récents changements démographiques soient à l'origine d'une nouvelle détérioration dans les centres urbains, et indirectement, d'une nouvelle augmentation de la criminalité dans plusieurs villes, qui se reflète au niveau national, en 1999. Une explication complémentaire pourrait être le fait que la violence parmi les jeunes ait aussi augmenté durant ces dernières années. Des analyses détaillées des tendances de victimisation montrent en effet que la violence contre les jeunes garçons a fortement augmenté.

## 5 Conclusion

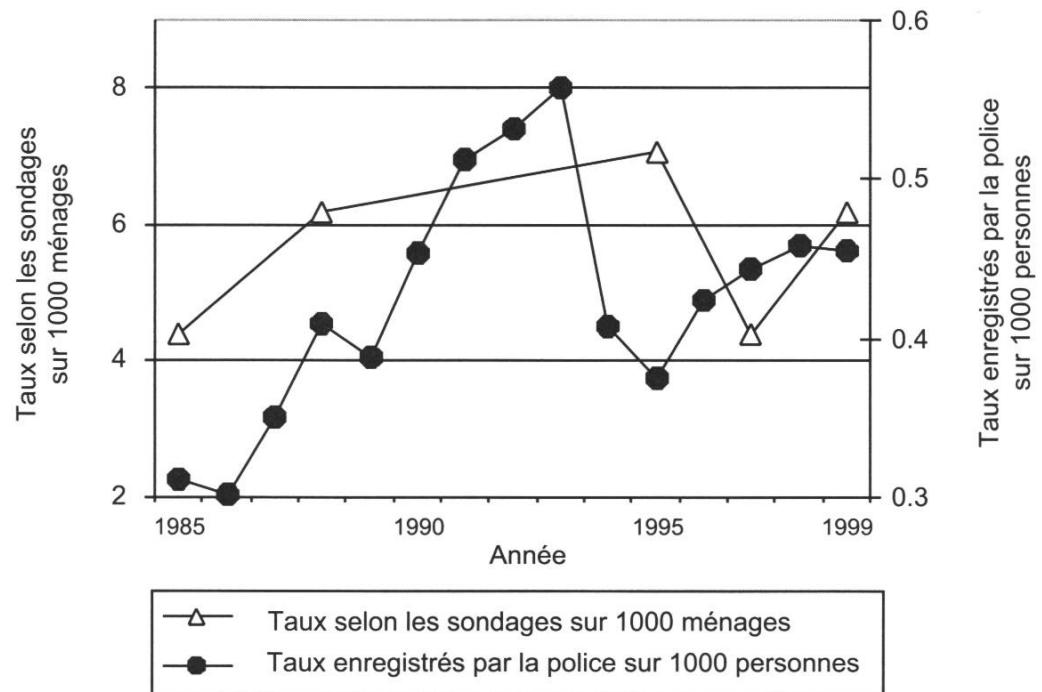
LANGAN ET FARRINGTON (1988) se sont intéressés à voir si les réponses du système pénal affectaient les taux de criminalité. CUSSON (1993) avait présenté une idée similaire quelques années plus tôt. Malgré la plausibilité de l'hypothèse du «coût du crime», le lecteur pourrait conclure que l'expérience suisse infirme cette hypothèse. Mais plusieurs problèmes viennent atténuer une conclusion si rapide. Comme il a été montré, les mesures du risque d'être puni sont sensibles au choix du dénominateur, et deviennent plus ou moins stables si, par exemple, les condamnations sont divisées par le nombre d'auteurs connus de la police au lieu d'utiliser le nombre d'auteurs estimés selon les sondages de victimisation. Derrière ces problèmes méthodologiques, d'autres explications peuvent être abordées concernant les changements des tendances de la criminalité. L'évolution du marché noir, ainsi que la «routine activity» offrent en effet des explications fort plausibles.

## Annexe: Figures

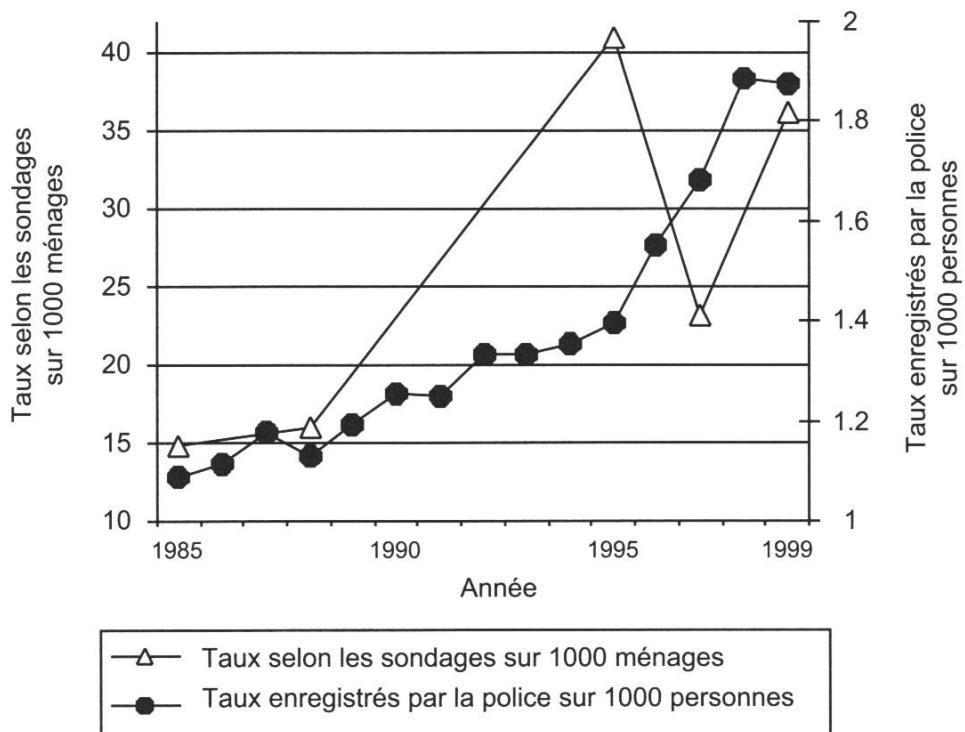
### 1a Vol de véhicule: taux selon les sondages et selon les données de police



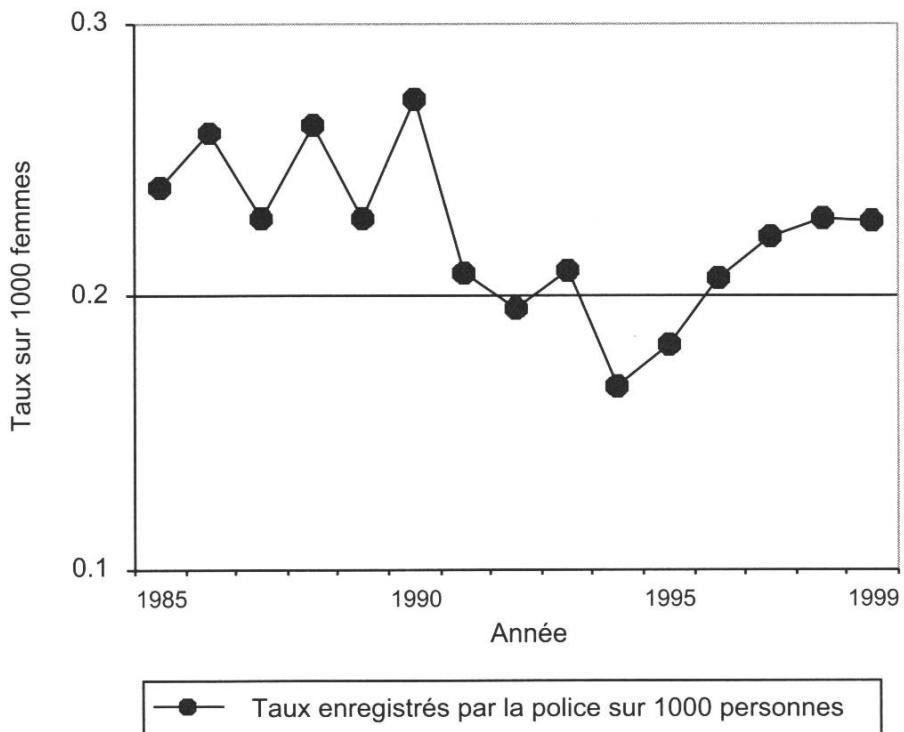
### 1b Brigandage: taux selon les sondages et selon les données de police



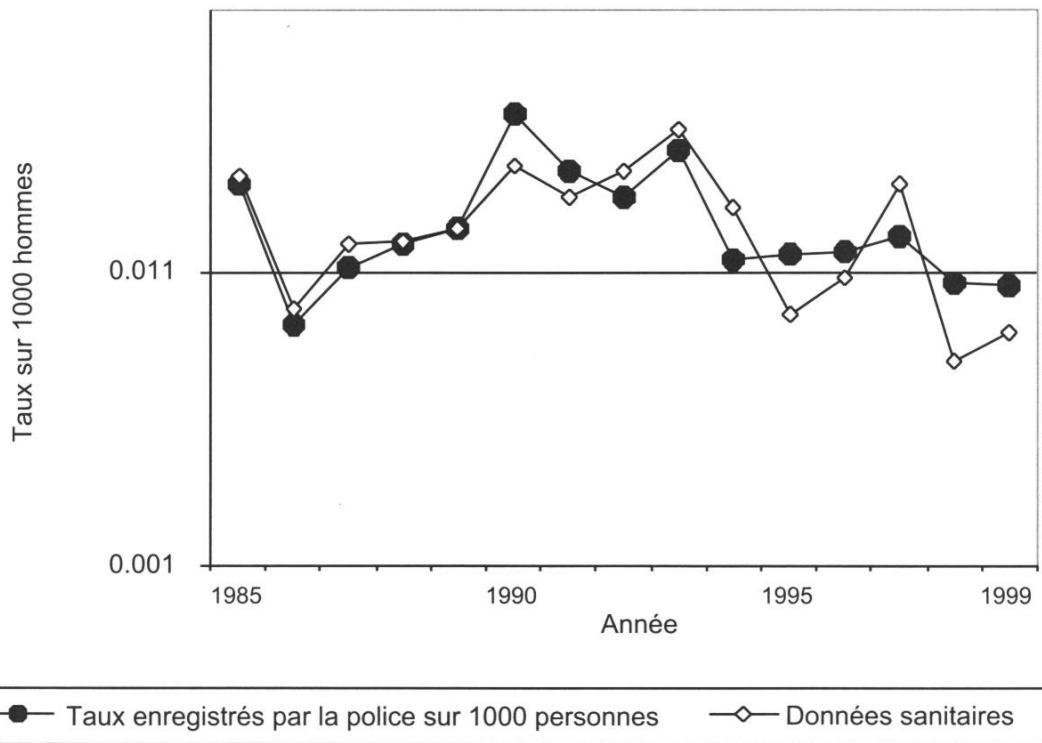
**1c** Aggression: taux selon les sondages et selon les données de police



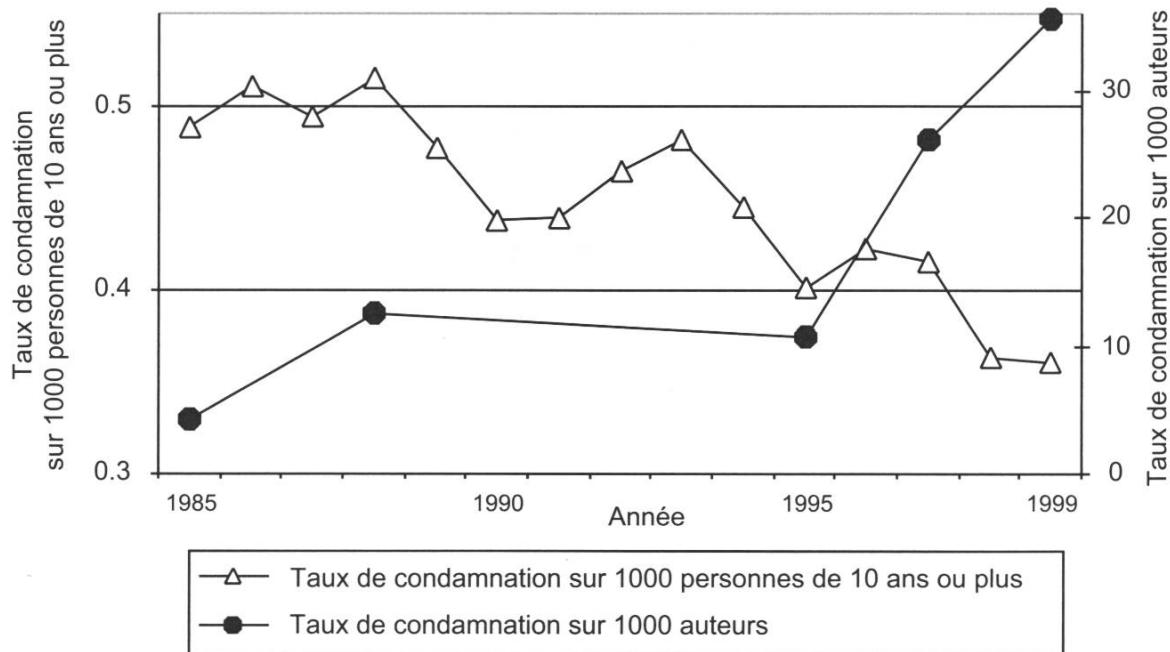
**1d** Viol: taux selon les données de police (pondérées selon le taux d'affaires dénoncées de 46 %)



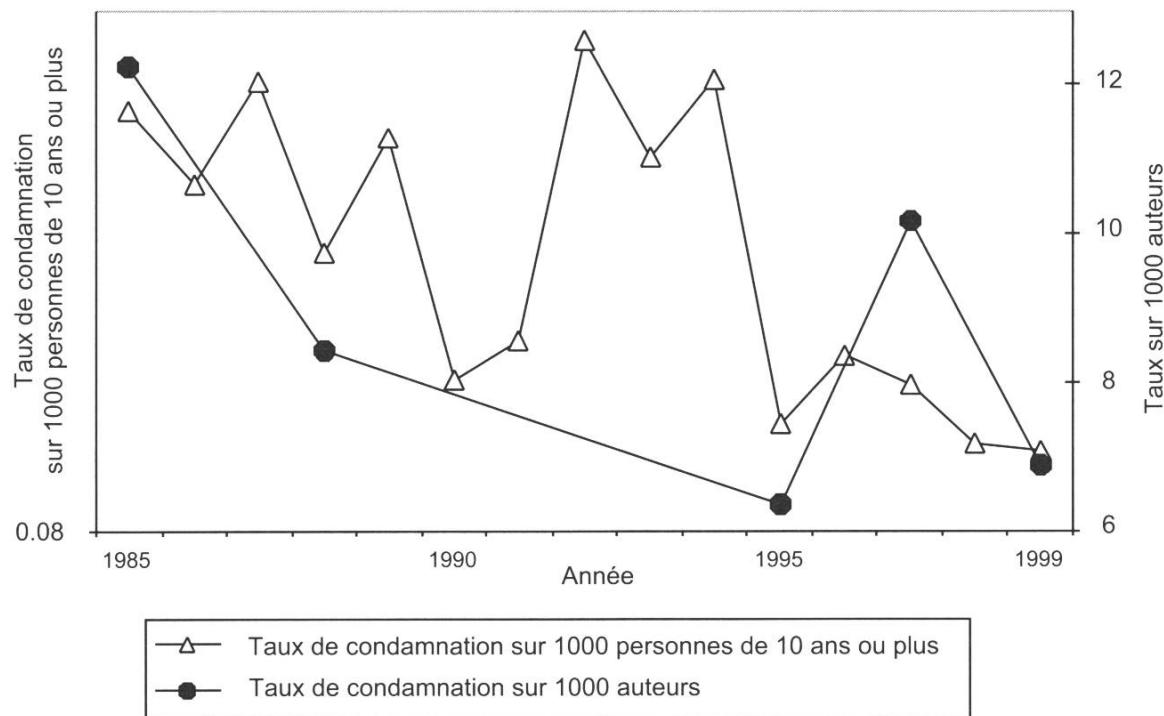
### 1e Homicide taux selon les données de police et les données sanitaires



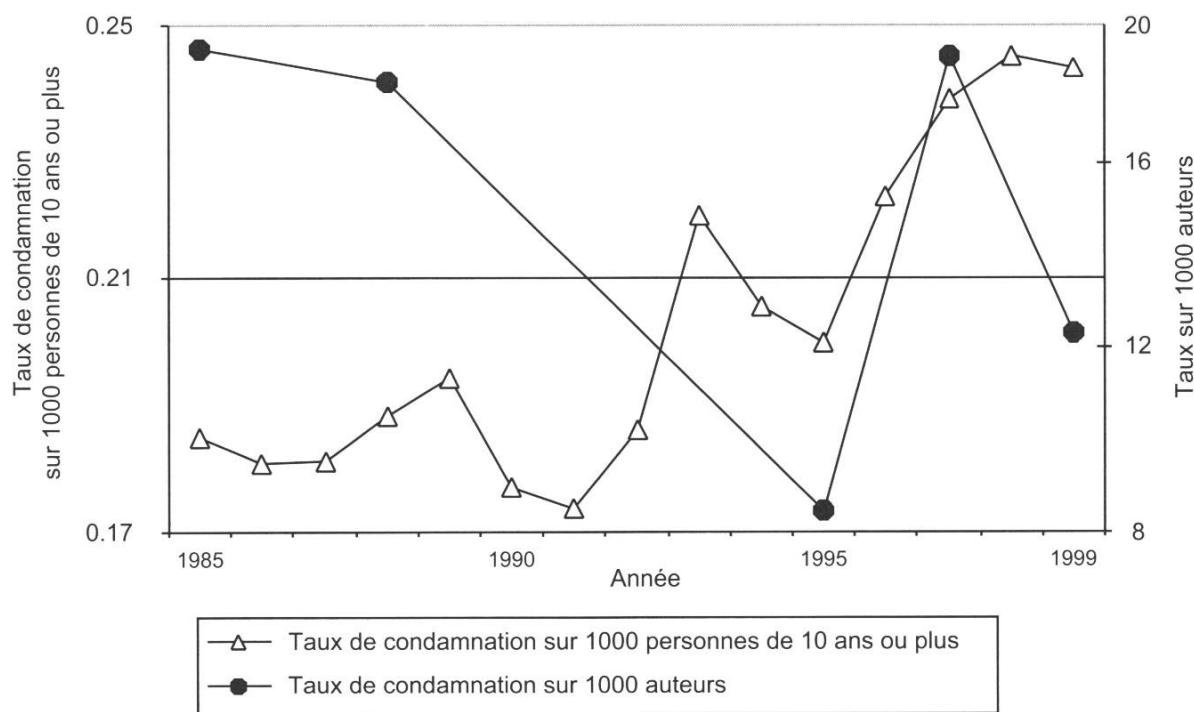
### 2a Vol de véhicule: Taux de condamnations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs



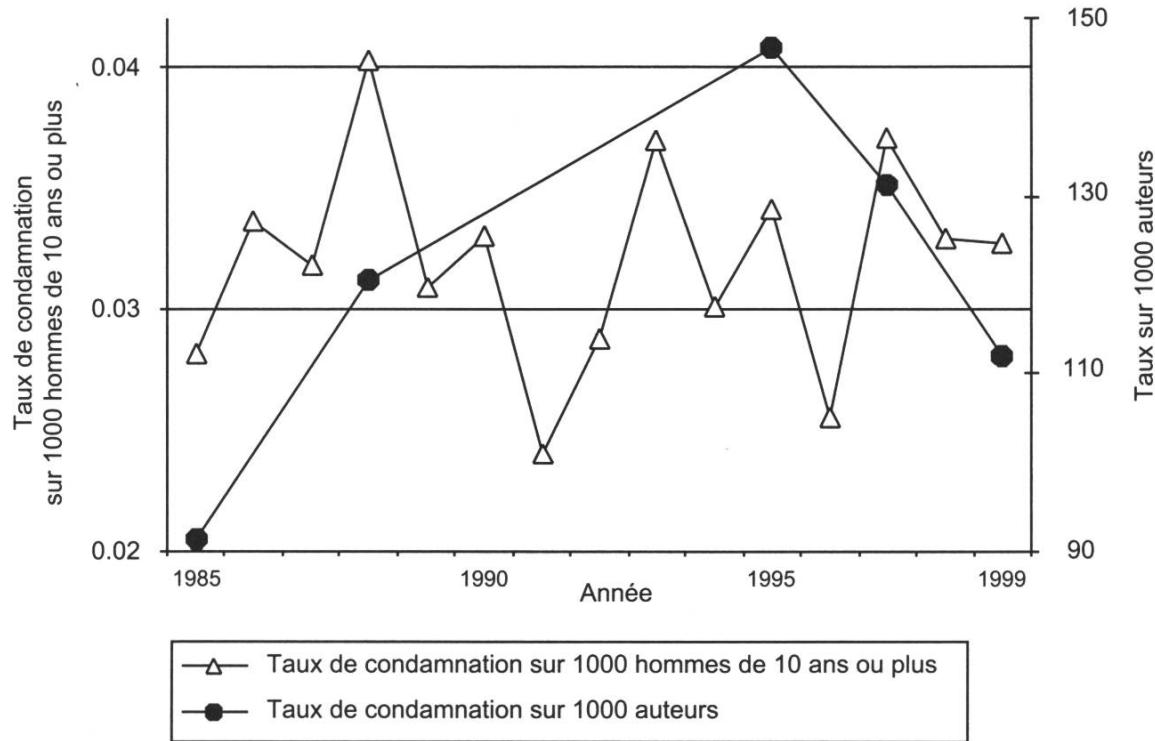
**2b** Brigandage: Taux de condamnations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs



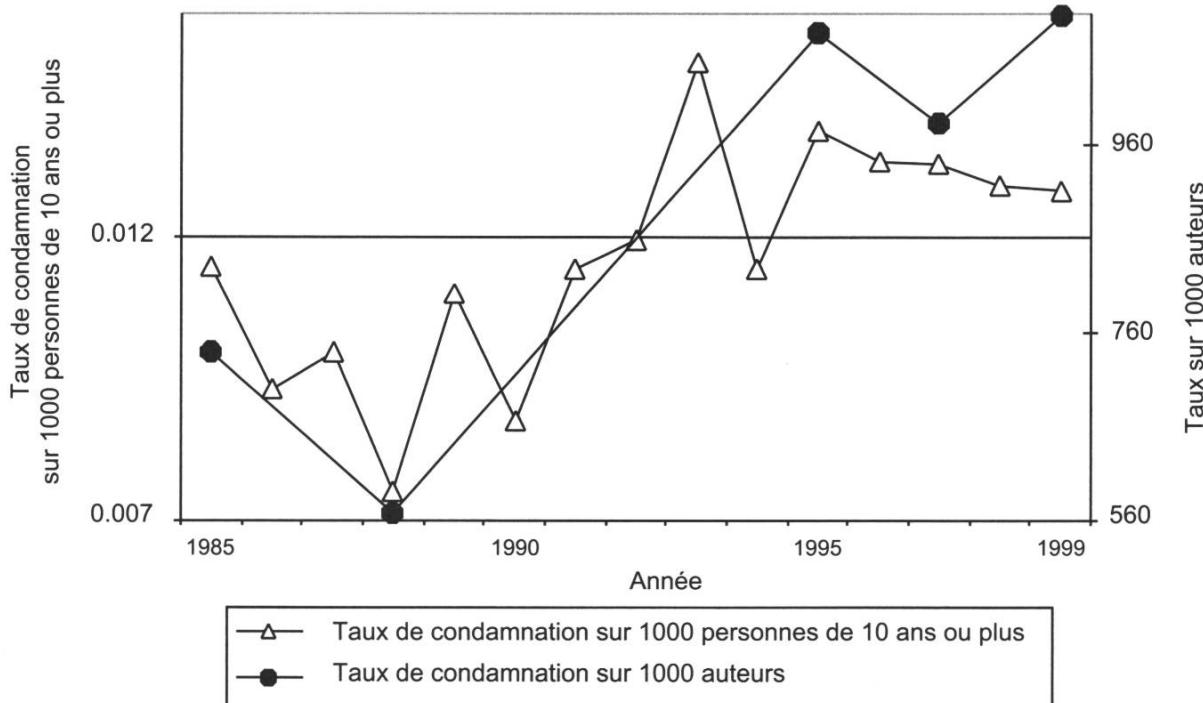
**2c** Aggression: Taux de condamnations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs



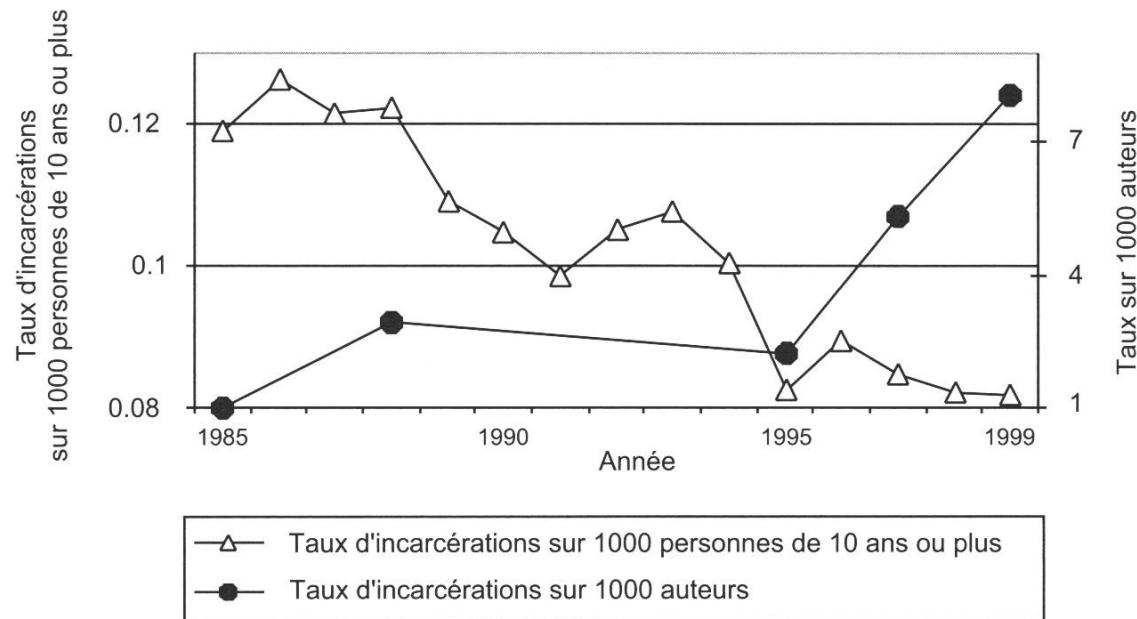
**2d Viol: Taux de condamnations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs**



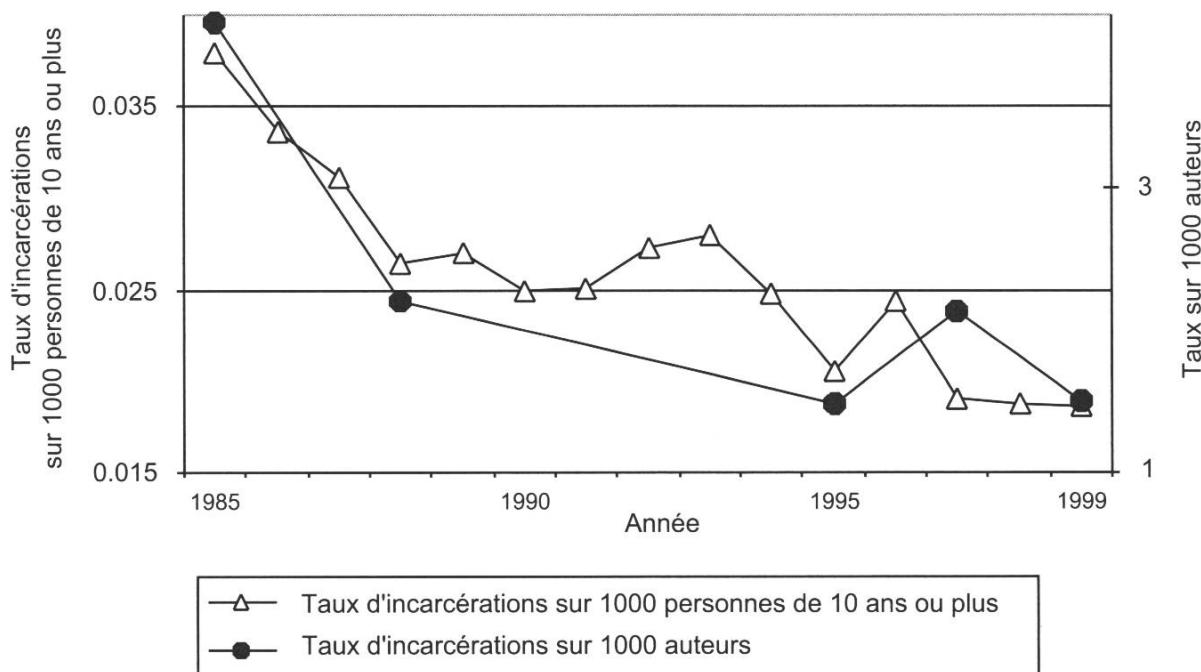
**2e Homicide: Taux de condamnations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs**



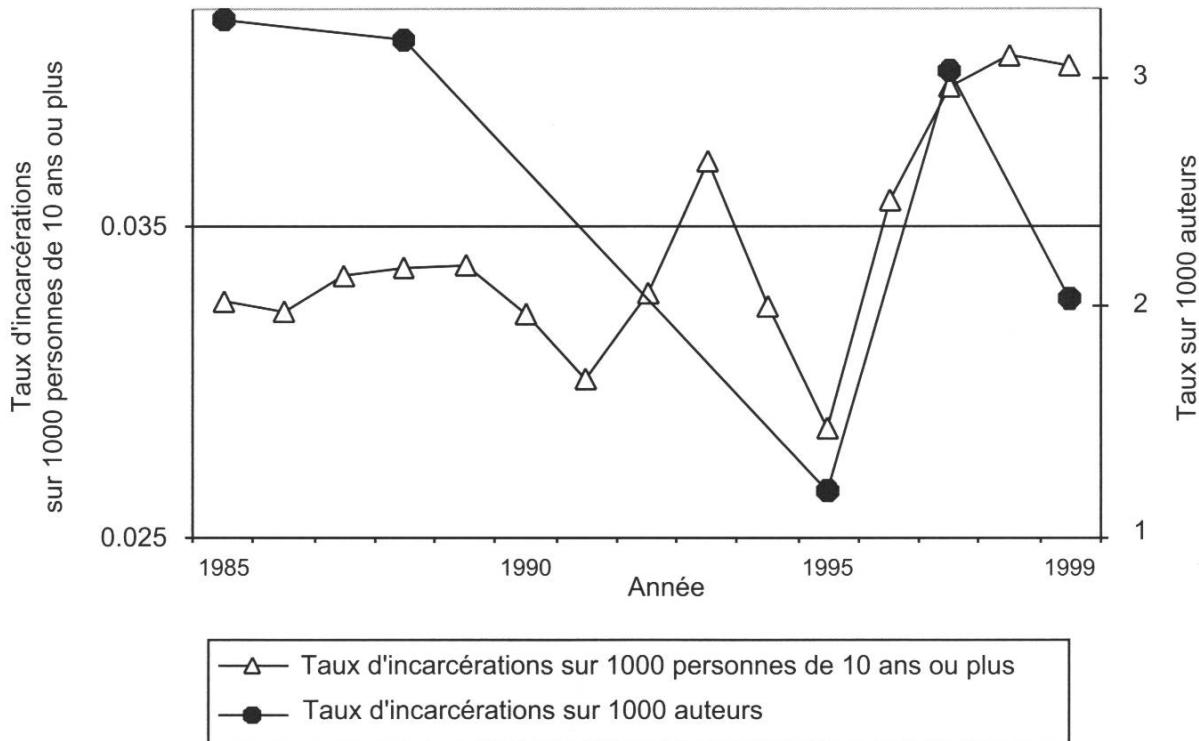
**3a** Vol de véhicule: Taux d'incarcérations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs



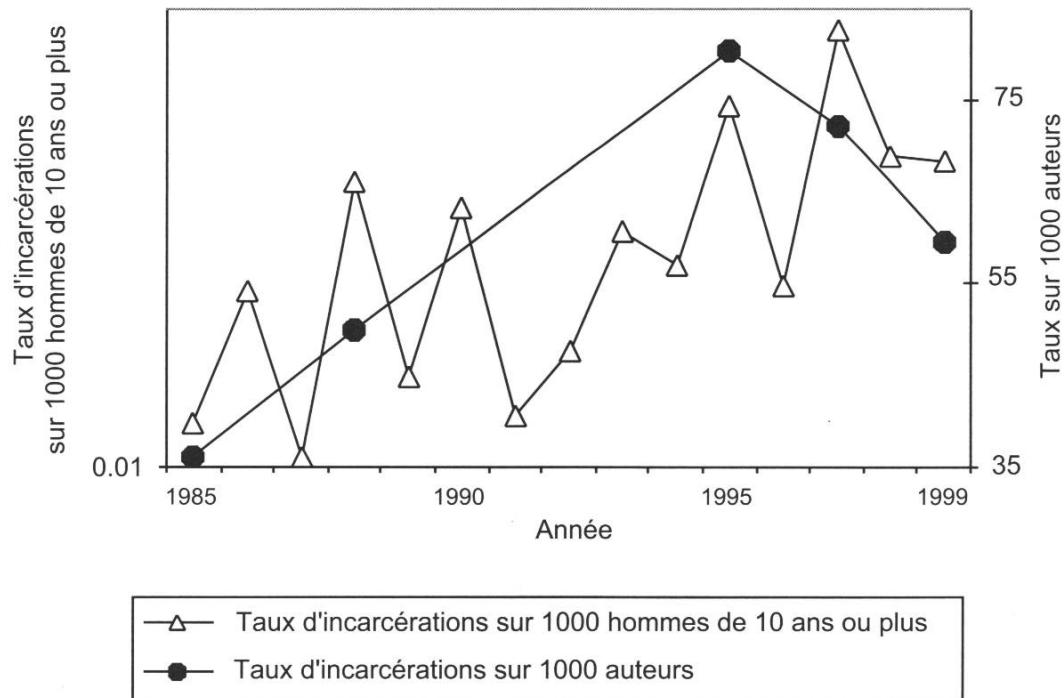
**3b** Brigandage: Taux d'incarcérations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs



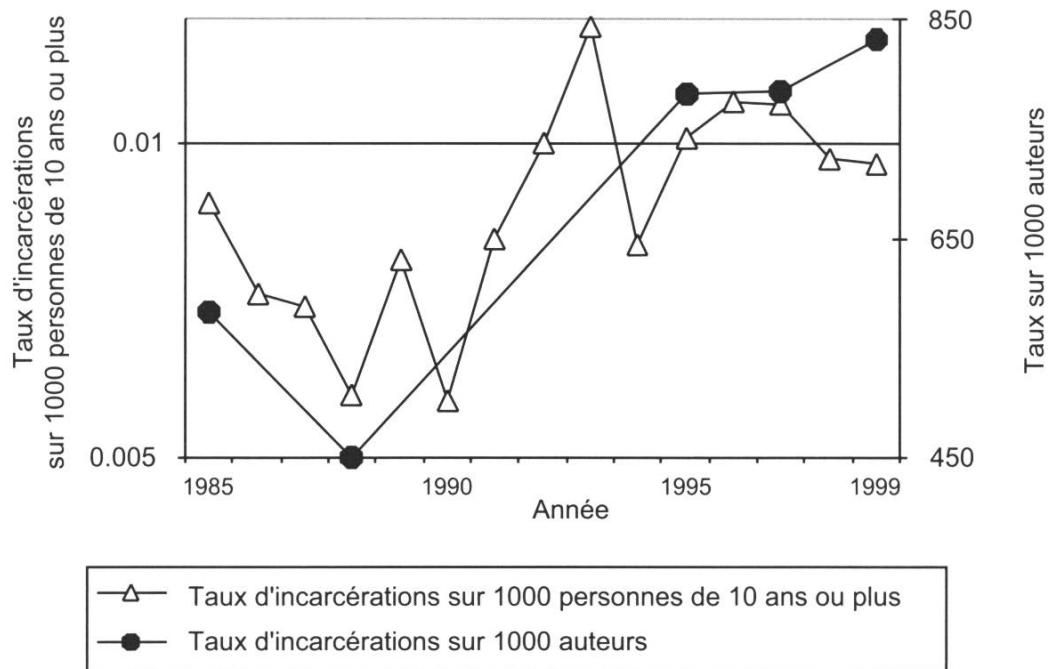
**3c Agression:** Taux d'incarcérations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs



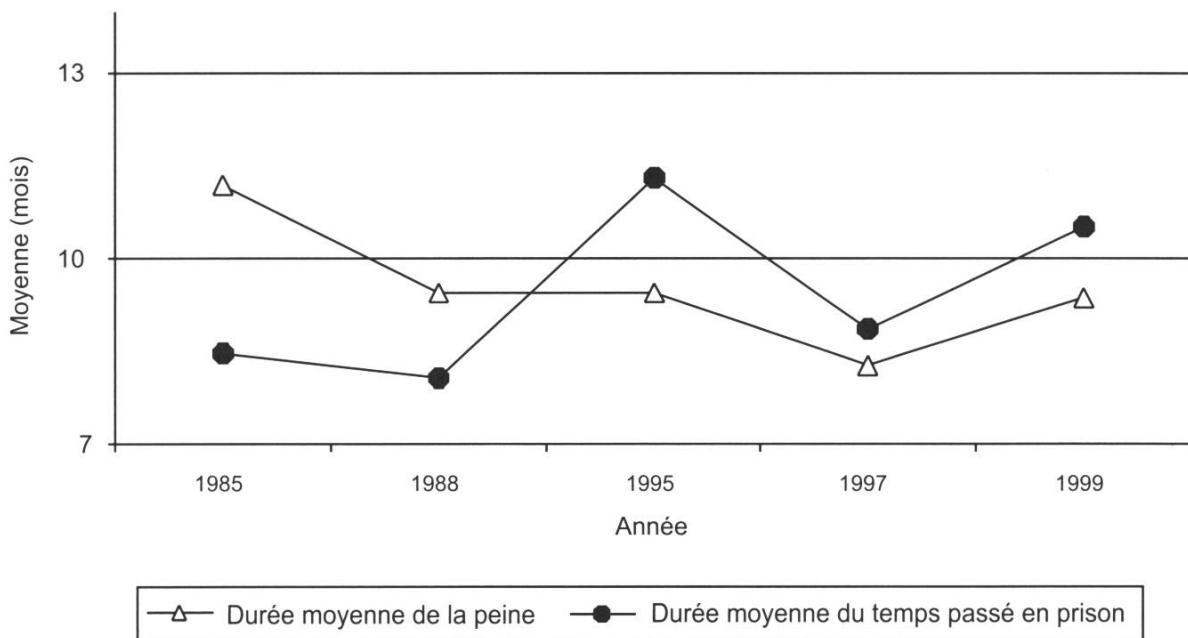
**3d Viol:** Taux d'incarcérations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs



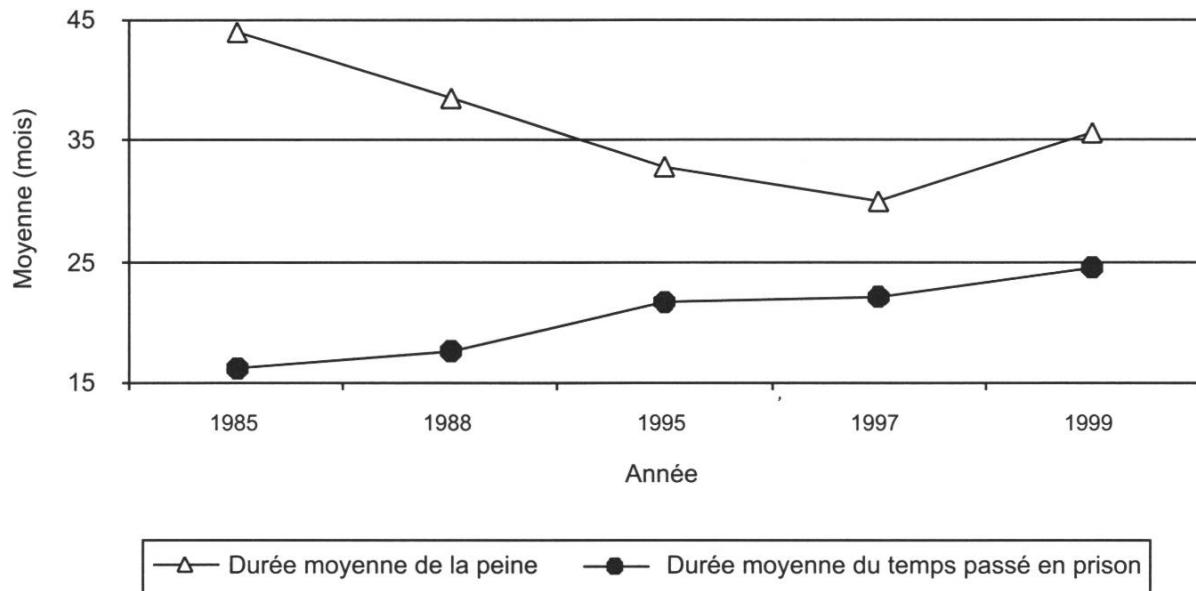
**3e Homicide:** Taux d'incarcérations sur 1000 personnes de 10 ans ou plus/1000 auteurs



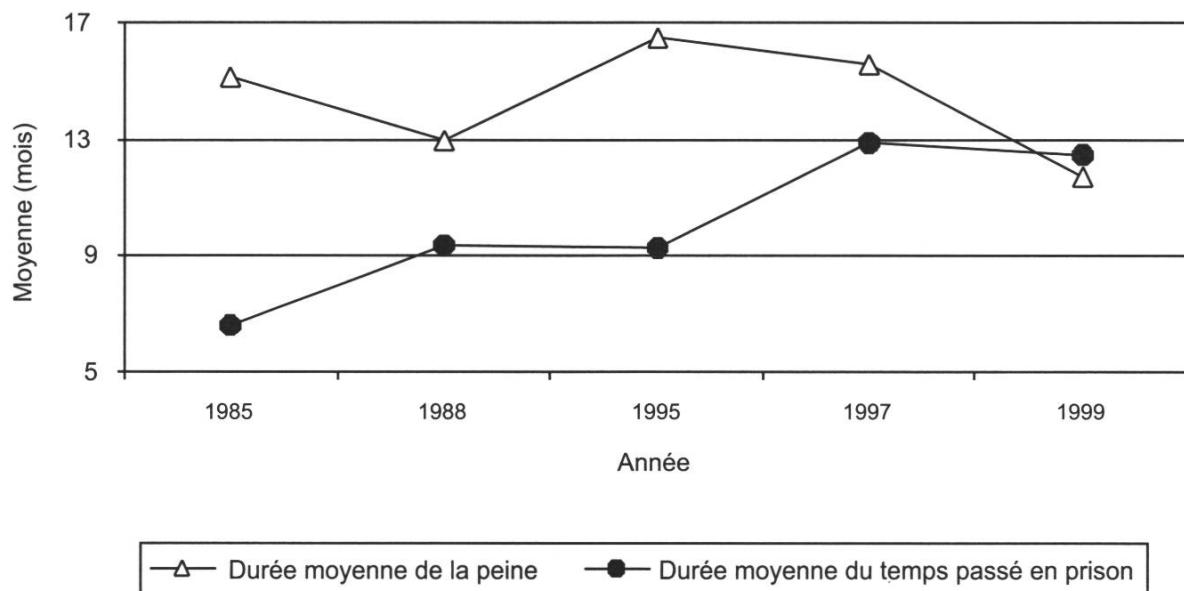
**4a Vol de véhicule:** durée moyenne de la peine et temps moyen passé en prison



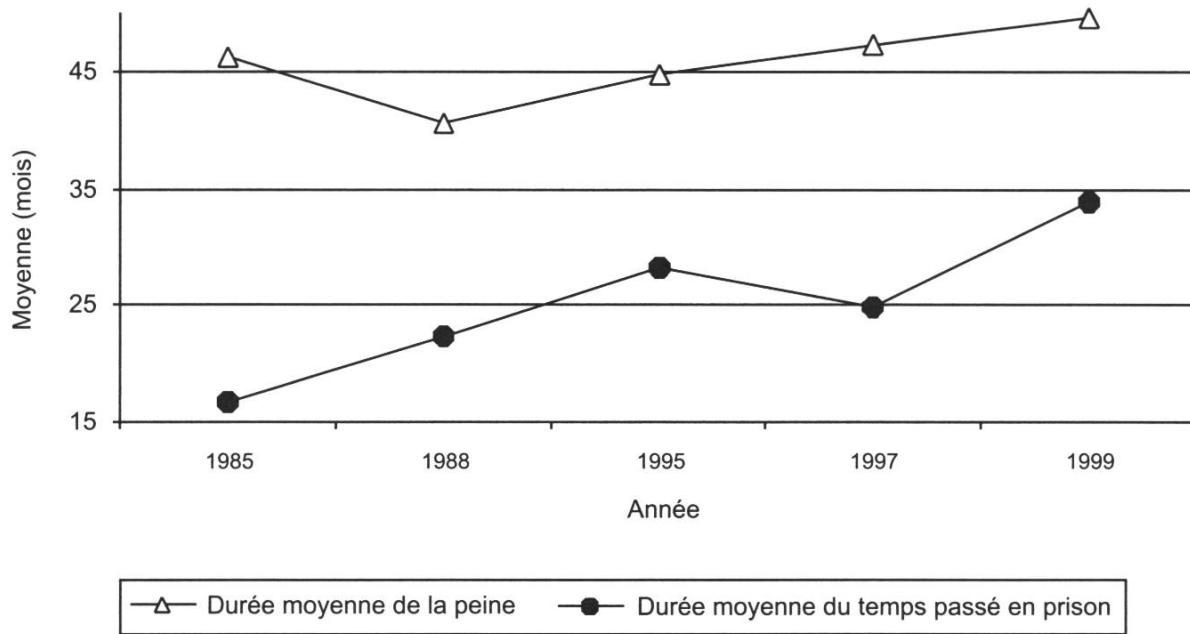
**4b Brigandage: durée moyenne de la peine et temps moyen passé en prison**



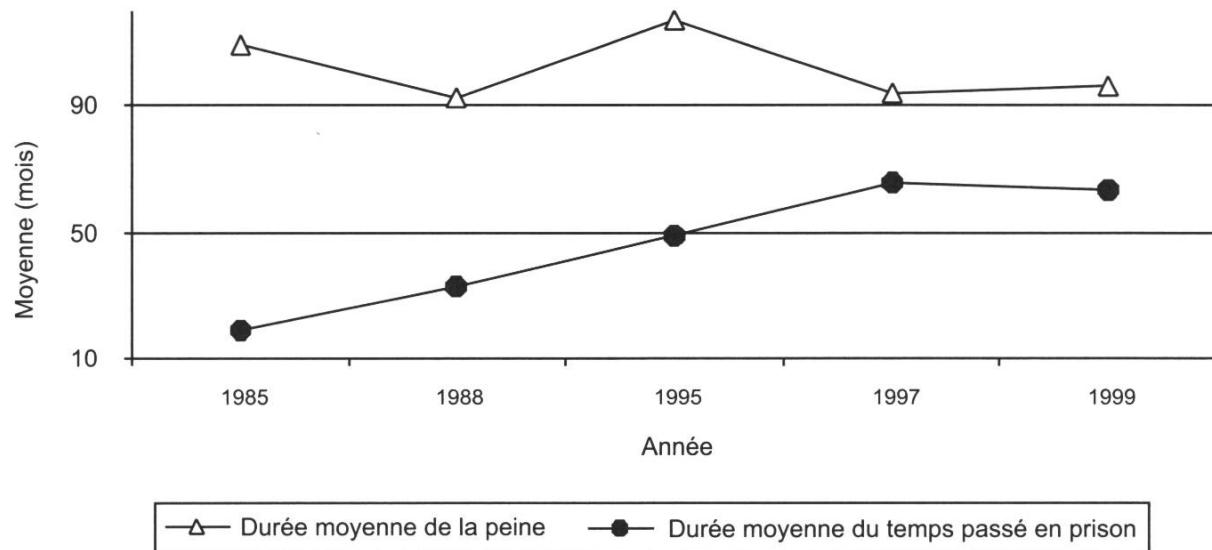
**4c Aggression: durée moyenne de la peine et temps moyen passé en prison**



**4d** Viol: durée moyenne de la peine et temps moyen passé en prison



**4e** Homicide: durée moyenne de la peine et temps moyen passé en prison



## Références

- BURROWS J., TARLING R., MACKIE A., LEWIS R. & TAYLOR G. (2000), *Review of police forces' crime recording practices*, London: Home Office.
- CONSEIL DE L'EUROPE (1999), *Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale*, Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- CUSSON M., (1993), «L'effet structurant du contrôle social», *Criminologie*, XXVI, 2, 37–62.
- DELL'AMBROGIO P. (1992), *Législation sur le port du casque et vol de motocycles*, Lausanne: IPSC-UNIL (mémoire de diplôme).
- EISNER M. (1997), *Das Ende der zivilisierten Stadt: Die Auswirkungen von Individualisierung und urbaner Krise auf Gewaltdelinquenz*, Frankfurt/M.: Campus Verlag.
- EISNER M., MANZONI P. & NIGGLI M. (1998), *Kriminalität unter Asylsuchenden*, Zurich: Schweiz Flüchtlingshilfe.
- ENESCU R. (1999), «L'absence de dénonciation des agressions à caractère sexuel», *Bulletin de criminologie*, 25/2, 41–54.
- Felson M. (1997), «A 'Routine-Activity' Analysis of Recent Crime Reductions», *The Criminologist* 22/6, 1–3.
- FELSON M. (2000), «Tend e cicli del tasso di criminalità: i cambiamenti nella società moderna», in M. BARGABLI (éd.), *Perché è diminuita la criminalità negli Stati Uniti?*, Bologna: il Mulino, 89–107.
- KILLIAS M. (2001), *Précis de criminologie*, 2<sup>ème</sup> édition, Berne: Stämpfli.
- KILLIAS M. & AEBI M. F. (2000), «Crime trends in Europe from 1990 to 1996: how Europe illustrates the limits of the american experience», *European Journal on Criminal Policy and Research*, 8/4, 43–63.
- KILLIAS M. & RABASA J. (1998), «Does Heroin Prescription Reduce Crime? Results from the Evaluation of the Swiss Heroin Prescription Projects», *Studies on Crime and Crime Prevention* 7/1, 127–133.

- KILLIAS M. & UCHTENHAGEN A. (1996), «Does Medical Heroin Prescription Reduce Delinquency among Drug-Addicts?», *Studies on Crime and Crime Prevention*, 5/2, 245–256.
- KILLIAS M., AEBI M. F., RIBAUD D. & RABASA J. (1999), *Rapport final sur les effets de la prescription de stupéfiants sur la délinquance des toxicomanes*, 2<sup>ème</sup> édition, Lausanne: IPSC-UNIL.
- KILLIAS M., AEBI M. F., KUHN A. & RÔNEZ S. (1999), «Sentencing in Switzerland in 2000», *Overcrowded Times*, 10/6, 1, 15–20.
- KILLIAS M., LAMON PH., CLERICI CH. & BERRUEX TH. (2000), *Tendances de la criminalité en Suisse de 1984 à 2000: risques objectifs et perceptions subjectives*, Lausanne: IPSC-UNIL.
- LANGAN P. A. & FARRINGTON D. P. (1998), «Crime and Justice in the United States and in England and Wales, 1981–96», *Bureau of Justice Statistics*, U.S. Department of Justice.
- LANGAN P. A. & FARRINGTON D. P. (à paraître), *Comparative Studies of Criminal Justice*, Washington D.C.: Bureau of Justice Statistics.
- MASSONNET G., WAGNER R. & KUHN A. (1990), «Etude des homicides dans les cantons de Zurich et de Vaud, en considérant plus particulièrement la relation victime-agresseur», à paraître dans *Bulletin de criminologie*, 16/1–2, 75–103.
- MAYHEW P., CLARKE R. V. & ELLIOTT D. (1989), «Motorcycle Theft, Helmet Legislation and Displacement», *The Howard Journal* 28/1, 1–8.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE (2001), *Statistiques policières de la criminalité 2001*, Berne: OFP.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (2000), *Kriminalität von Asylsuchenden – Analyse einer kleinen Gruppe von Verurteilten*, Neuchâtel: OFS (miméo).
- RÔNEZ S. (1997), *Statistique pénitentiaire suisse – 1996. Flux et effectifs de la population pénitentiaire*, Berne: Office fédéral de la statistique.

